

NOTAIRE

839

3 questions à : Olivier Herrnberger

« Impliquer les étudiants car le Congrès des notaires est aussi celui du notariat tout entier »



© BRUNO LEVY

futurs notaires à cette manifestation.

Les étudiants des Masters 2 Droit notarial en France pourront suivre à distance les travaux du 117^e Congrès des notaires. Ils bénéficieront ainsi des analyses et propositions formulées lors du Congrès, afin de les intégrer dès leur formation initiale dans les réflexions relatives au rôle du notaire dans la société. Olivier Herrnberger, notaire à Issy-les-Moulineaux et président du 117^e Congrès des notaires de France, a répondu aux questions des étudiants du Master 2 Droit notarial de l'université Paris Nanterre portant sur la participation des

1 Comment les étudiants des formations notariales – masters, IMN, INFN – vont-ils pouvoir bénéficier des travaux du 117^e Congrès ?

Nous avons décidé d'ouvrir l'accès en distanciel à tous les étudiants des Masters 2 de droit notarial, de sorte que vous puissiez tous suivre les travaux en direct. Vous pourrez ensuite les revoir en *replay* librement pendant un an, tant les débats au sein des trois commissions principales que ceux des *masterclasses* qui sont organisées en parallèle sur des thèmes connexes à celui du congrès. Nous avons également invité à venir en présentiel les étudiants du Master 2 de l'université Paris Nanterre, dont le professeur Bourassin, codirectrice, est notre rapporteur de synthèse. Nous avons aussi proposé aux étudiants des Masters situés dans le ressort de la cour d'appel de destination, ceux de Nice et Aix, de se joindre à nous. Par ailleurs, comme à l'accoutumée, les étudiants de l'université Paris Dauphine sont très impliqués dans l'organisation matérielle et nous aident sur place pour l'accueil des participants. Enfin, un exemplaire de l'ouvrage papier sera adressé à toutes les bibliothèques universitaires. J'invite d'ailleurs vivement tous les étudiants à aller découvrir le rapport dans son format dématérialisé à l'adresse <https://rapport-congresdesnotaires.fr/2021-rapport-du-117e-congres/>. Il est librement consultable et téléchargeable, sous formats PDF et Word ; car les équipes du Congrès

sont très attachées à ce que leur travail soit totalement ouvert et que chacun puisse se l'approprier.

2 Pourquoi avez-vous souhaité faire autant profiter les étudiants du Congrès ?

Nous avons voulu impliquer les étudiants car le Congrès des notaires est aussi celui du notariat tout entier. Les étudiants des Masters de droit notarial sont de futurs notaires ou de futurs collaborateurs, et nous devons les accueillir parmi nous dès le stade de leur formation initiale. Plus que jamais, un jeune doit s'interroger sur le sens du métier qu'il embrasse : exercer une profession doit être bien plus qu'accomplir un simple « travail ». Participer à un congrès, c'est prendre la mesure de la richesse intellectuelle des réflexions que le notariat mène et de sa contribution au système juridique et, en arrière-plan, du rôle que notre profession entend jouer au service de la paix sociale. Ce rôle sera demain

le vôtre, et nous voulons que vous y preniez toute votre place dès maintenant.

3 Parmi toutes les thématiques analysées par l'équipe du Congrès portant sur « le numérique, l'Homme et le droit », quelles sont celles qui vous paraissent concerner directement la formation notariale ?

À mon sens, les questions qui nous impactent le plus directement sont celles relatives au régime juridique des nouveaux actifs. Ceux-ci arrivent dans les études, et de plus en plus de confrères sont interrogés sur la manière de les traiter à l'occasion d'un divorce ou d'une succession. Du reste, s'agit-il toujours vraiment d'un « actif » ?... Il faut se familiariser très vite avec ces nouveautés pour les démystifier. Le travail réalisé par l'équipe fait apparaître qu'ils posent essentiellement des enjeux de qualification. Je retiens de nos travaux une chose que je voudrais vous livrer pour votre futur exercice professionnel : il est très à la mode de diriger les étudiants vers des spécialités très pointues de plus en plus tôt dans leur formation, mais je crois que le juriste de demain devra avoir avant tout une connaissance très solide sur les fondamentaux du droit des biens et du droit des obligations, pour pouvoir retomber sur ses pieds dès qu'il sera confronté à une nouvelle technique contractuelle ou un nouvel objet de droit.

PROPOS RECUEILLIS PAR LES ÉTUDIANTS
DU MASTER 2 DROIT NOTARIAL
DE L'UNIVERSITÉ PARIS NANTERRE

Participation des étudiants du Master Droit notarial de Nanterre à la recherche GIP « Notariat et numérique » (*rapport final, sept. 2021*)

Les étudiants du Master Droit notarial de l'université Paris Nanterre (<https://master-notarial.parisnanterre.fr>) sont associés depuis 2018 à la recherche « Notariat et numérique. Le cyber-notaire au cœur de la République numérique » (dir. M. Bourassin, C. Dauchez et M. Pichard). Cette année, en résonance avec la thématique du

Congrès, ils ont mené des entretiens auprès des notaires les accueillant en stage sur le thème d'actualité des actes notariés à distance : actes avec comparution à distance autorisés pendant le premier confinement, procurations authentiques depuis novembre 2020 et acte authentique électronique à distance.